

Le très hon. MACKENZIE KING: En ce qui a trait aux accords de Genève, les chefs sont à même d'en discuter. Cette discussion différera beaucoup, je crois, de celle qui portera sur certaines de ces autres mesures. Si nous avons décidé de réserver deux jours à ce débat, c'est simplement afin de donner suite à une proposition émanant de quelques honorables députés d'en face. Pour sa part, le Gouvernement préférerait qu'une journée fût ainsi employée et que la Chambre passât ensuite à la discussion des mesures d'urgence sur le change.

Mon honorable ami parle de consacrer un jour au débat sur l'Adresse, mais il sait fort bien qu'une fois entamé ce débat peut durer un mois à moins qu'on n'en restreigne nettement la durée. Sa proposition ne voit pas à priver les honorables députés du droit de discuter l'Adresse, mais simplement à en différer l'examen. Les membres de l'opposition pourront alors y consacrer tout le temps voulu. Voilà ce que je tiens à préciser au sujet de chacune des mesures en question.

Le Gouvernement ne tente aucunement de priver les honorables députés de leur droit de traiter les mesures à l'étude aussi longuement que le permet le Règlement; au contraire, il s'agit simplement de procéder de façon à donner à la population une idée exacte de l'importance et de la corrélation de ces mesures, avant d'aborder l'examen de sujets divers que comporte inévitablement le débat sur le discours du trône.

Sans tenter de donner immédiatement la réplique à toutes les questions qu'ont soulevées les honorables vis-à-vis, je tiens à dire qu'à mon sens nous avons bien fait de traiter ces problèmes aujourd'hui. N'ayant pas à nous y arrêter lundi, nous ferons peut-être plus de progrès à ce moment-là. Toutefois, je m'élève contre la thèse de mon honorable ami alléguant que toutes mesures présentement en vigueur le sont illégalement et de façon inconstitutionnelle. Je ne tiens pas à discuter le sujet en ce moment, mais je ne saurais sans protester permettre à un député de faire une telle affirmation.

M. BRACKEN: J'en conclus que le premier ministre (M. Mackenzie King) ne consent pas à réserver au débat sur le discours du trône les deux jours qu'il entendait affecter à l'étude des accords de Genève.

Le très hon. MACKENZIE KING: Après avoir examiné soigneusement la situation dans son ensemble, après l'avoir discutée avec mon honorable ami et les autres chefs, le Gouvernement en est venu à la façon de procé-

[M. Graydon.]

der la plus acceptable et la plus opportune, à son avis. Nous espérons que la Chambre appuiera la motion.

M. COLDWELL: Avant que la motion soit mise aux voix, le premier ministre me dira-t-il si c'est bien son intention que le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône reprenne lundi? La Chambre étudiera ensuite les accords de Genève pendant deux jours, n'est-ce pas?

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

M. COLDWELL: J'ai demandé cette précision parce qu'elle change complètement l'aspect de la motion en cause. En vertu du Règlement, elle ne peut être mise aux voix, sans préavis, sauf si la Chambre y consent à l'unanimité.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui.

M. COLDWELL: Si la Chambre le comprend et y consent volontiers, je suis prêt à donner mon adhésion à la proposition. Mais je tiens à être bien compris.

Le très hon. MACKENZIE KING: Comme je l'ai dit plus tôt, en présentant la motion à monsieur l'Orateur, j'en avais donné avis au *Feuilleton* qui paraîtra lundi. Si la Chambre ne désire pas s'y rallier unanimement, nous débattons davantage la question lundi. Si nous adoptons cette motion, il s'ensuit que nous entamerons lundi, sans autre délai ou discussion, le débat sur l'Adresse. Il est heureux que cette discussion ait eu lieu cet après-midi.

Autre question, nous avons proposé de passer ensuite, cet après-midi, aux allocutions des motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je ne crois pas que les honorables députés désirent siéger après six heures ce soir. Si ces honorables collègues ne peuvent pas prononcer leurs discours avant six heures, je crois qu'ils devraient être les premiers à prendre la parole lundi.

L'hon M. ROWE: J'aimerais à demander au premier ministre si l'on doit amorcer le débat aujourd'hui et le continuer lundi.

Quelle règle de procédure gouvernerait nos travaux aujourd'hui?

Le très hon. MACKENZIE KING: Le vendredi est réservé aux mesures du Gouvernement, mais ce dernier a toujours le droit, s'il le désire, de céder sa priorité à un simple député ou de passer à un autre article de l'ordre du jour.

L'hon. M. ROWE: Pourquoi ne recourez-vous pas à une motion?